



Expulsion de cohabitation

Par **lelorrain**, le **19/08/2014** à **14:16**

[smile3]Bonjour.

J'ai une cinquantaine d'années et je suis au chômage. Je suis hébergé gratuitement au domicile de mon neveu, sans bail à mon nom. Nous n'avons jamais eu de querelles. Il vient de se marier et son épouse exige de me mettre à la porte et vient donc de me donner l'ordre de quitter les lieux le plus rapidement possible.

Ma question : a-t'il le droit de me jeter dehors aussi rapidement sachant qu'il m'est impossible de me loger sans emploi ?

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **19/08/2014** à **14:27**

Bonjour, oui tout à fait, il a le droit d'émerger qui il veut mais aussi celui de refuser puisque le bail n'est pas à votre nom. Allez voir une assistante sociale pour déposer un dossier d'appartement social, cordialement